

COMMUNE DE VERBERIE



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

www.ville-verberie.fr

Sommaire

Préambule	page 3
I – Loi de finances 2024 et loi de programmation des finances publiques 2023 à 2027	
1) Présentation des lois (LF et LPFP)	page 4
II – Les comptes de la commune et leur évolution depuis 2021	
1) Les comptes	page 6
2) La dette	page 15
3) La fiscalité	page 18
III – Les perspectives pour l’année 2024 et grandes orientations de la commune	
1) Les objectifs généraux	page 19
2) L’évolution des sections de fonctionnement et d’investissement	page 19
3) La section de fonctionnement	page 20
4) La section d’investissement	page 30
IV – La commune au sein de l’ARC	page 33
Glossaire	page 34

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes de 3 500 habitants et plus. Le DOB constitue une formalité substantielle qui a pour objet de préparer l'examen du budget prévisionnel. Il doit comporter :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

En application de l'ordonnance du 25 mars 2020, le DOB de la ville de Verberie est proposée 1 mois avant l'adoption du Budget Primitif.

Ce rapport, qui est mis à la disposition du public à partir du site internet de la mairie, donne lieu à un débat au sein du conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

I - Loi de finances 2024 et loi de programmation des finances publiques 2023 à 2027

1) Présentation des lois (LF ET LPFP)

La loi de finances 2024 promulguée le 29 décembre 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoient un certain nombre de mesures concernant les collectivités.

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du PIB en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

Le budget de l'Éducation Nationale augmente de 4,1 milliards d'euros par rapport à 2023 pour revaloriser les rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et mettre en place le "pacte enseignant". Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées. Des brigades anti-harcèlement au sein des académies vont être créées. Le ministère de la transition écologique voit ses crédits augmenter de 3,6 milliards d'euros. Les crédits du ministère du travail sont rehaussés de 2,4 milliards d'euros.

4,7 milliards d'euros supplémentaires sont budgétés pour les ministères régaliens : la Défense dans la continuité de la loi de programmation militaire 2024-2030, l'Intérieur conformément à la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) et la Justice en application de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice.

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) augmente de près de 24 400 équivalents temps plein. Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 conformément au décret du 28 juin 2023, sont budgétées.

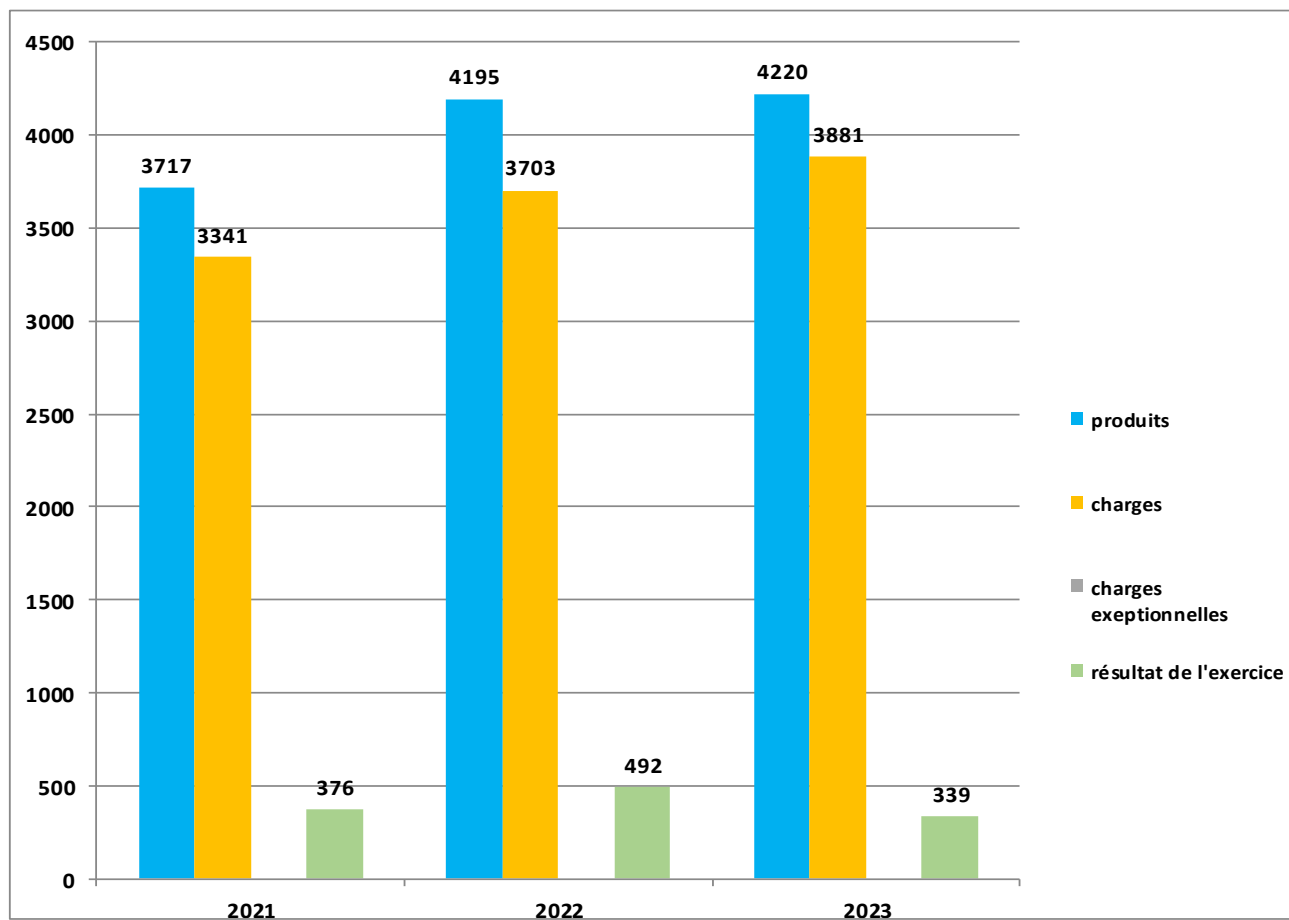
Les principales mesures concernant les collectivités territoriales

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023.
- Le Fonds Vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Sur le plan fiscal, la majoration forfaitaire des bases foncières (hors parts professionnelles) suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation de novembre N-1, soit environ +4%.
- Conformément au décret du 28 juin 2023, une augmentation de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024, sont budgétées pour l'ensemble des agents publics.
- Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.
- Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de 80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne...

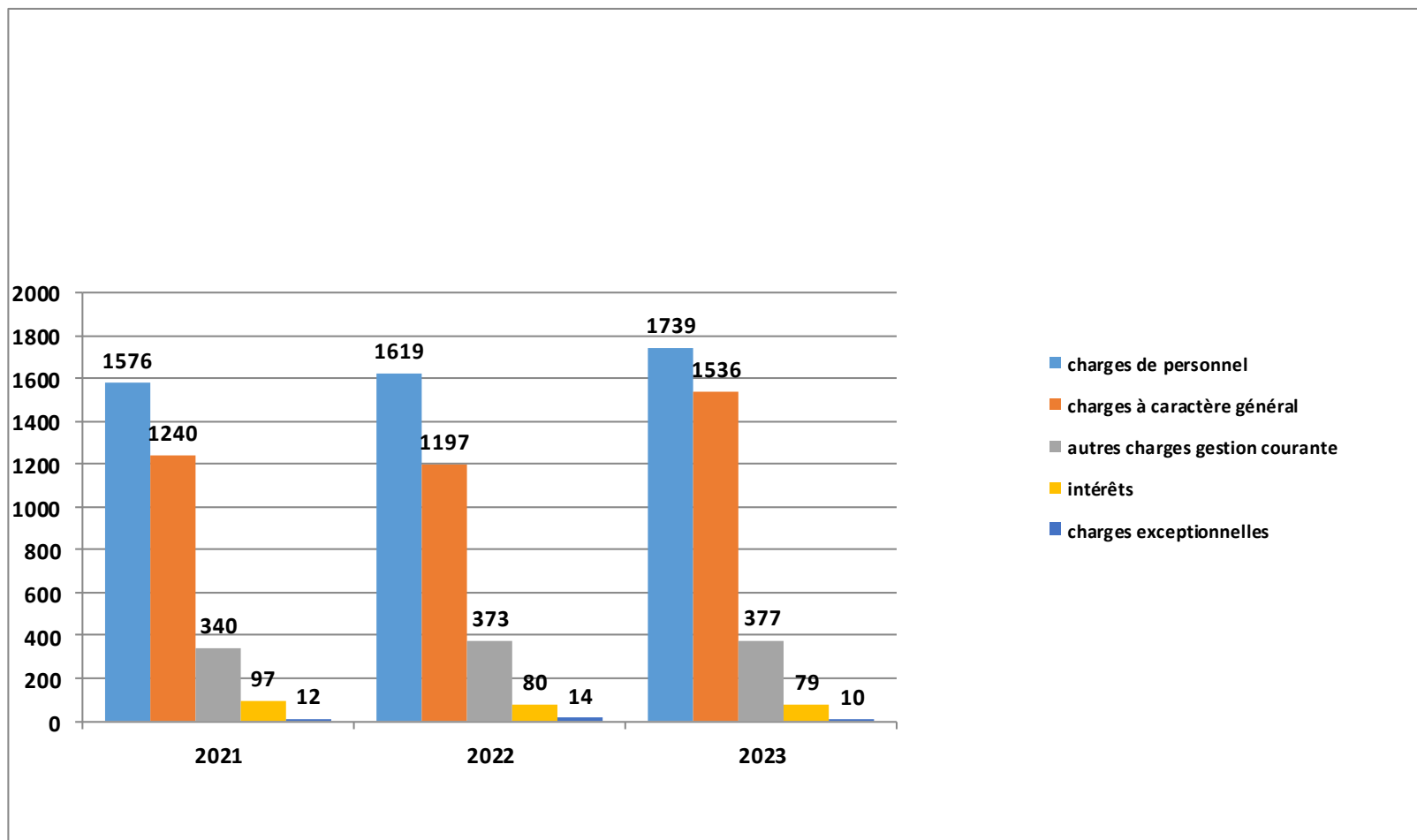
II - Les comptes de la commune et leur évolution depuis 2020

1) Les comptes

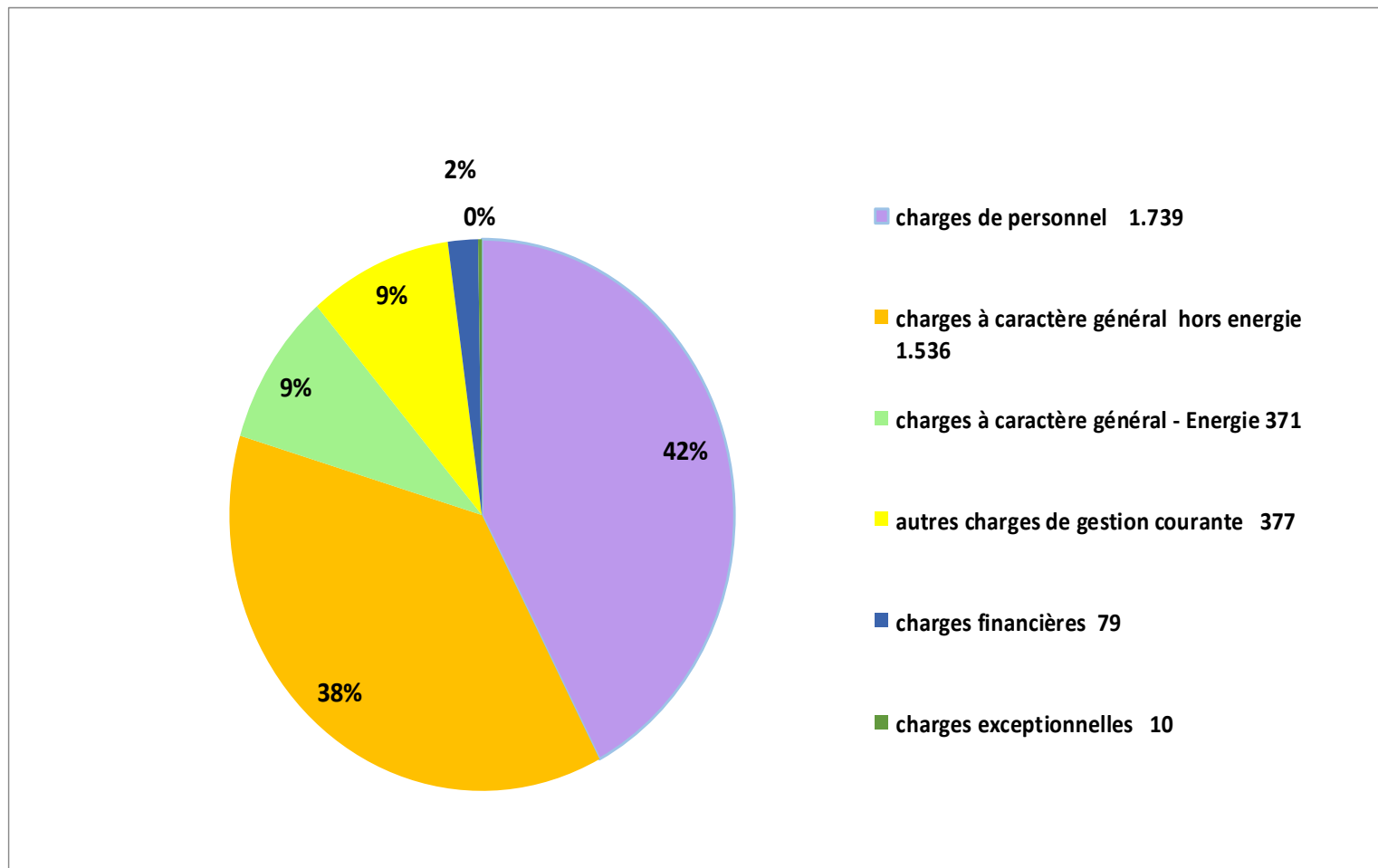
Évolution de la section de fonctionnement - hors reprise du résultat antérieur reporté (en K €)



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

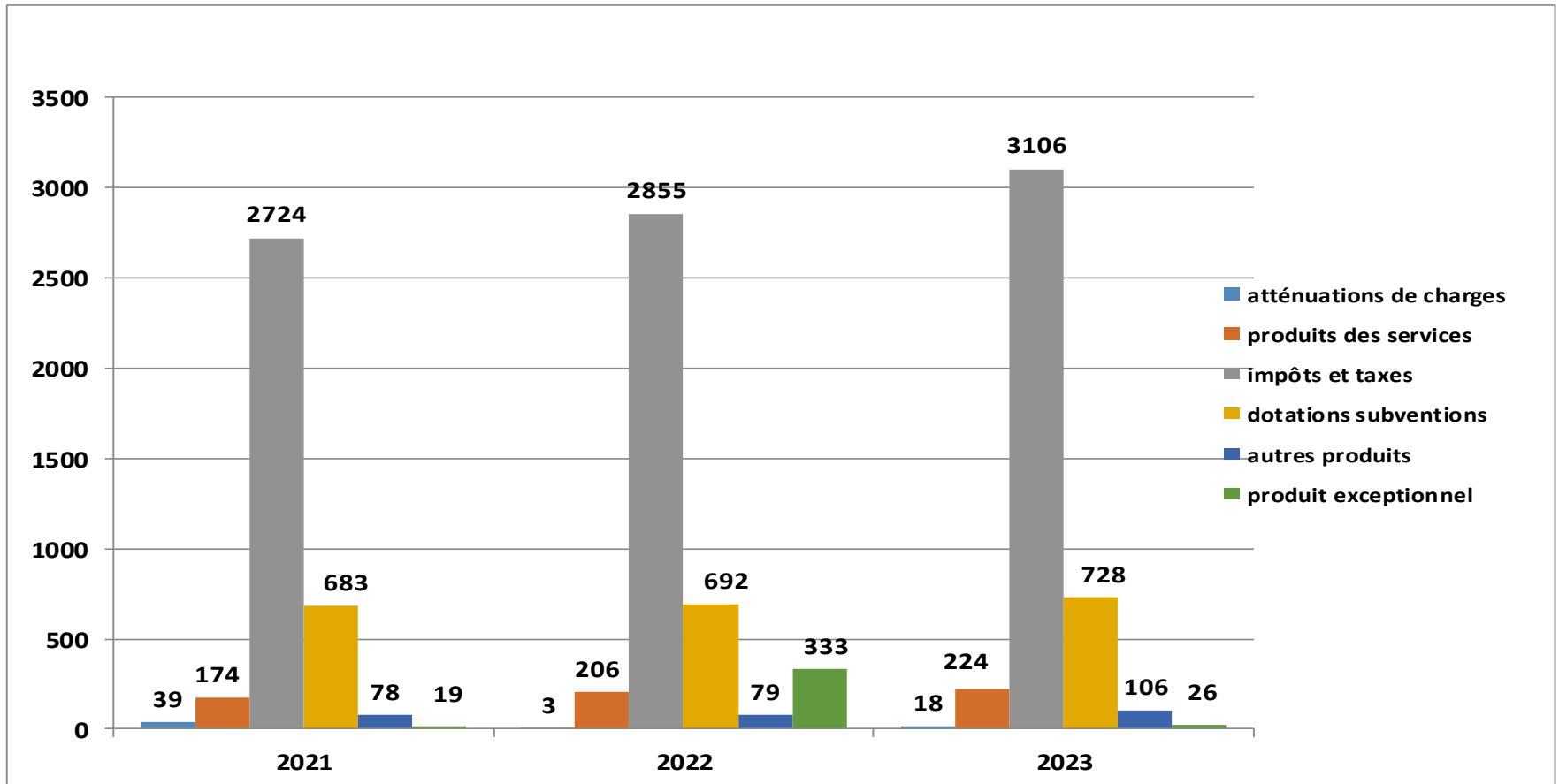


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2023 (en K€)

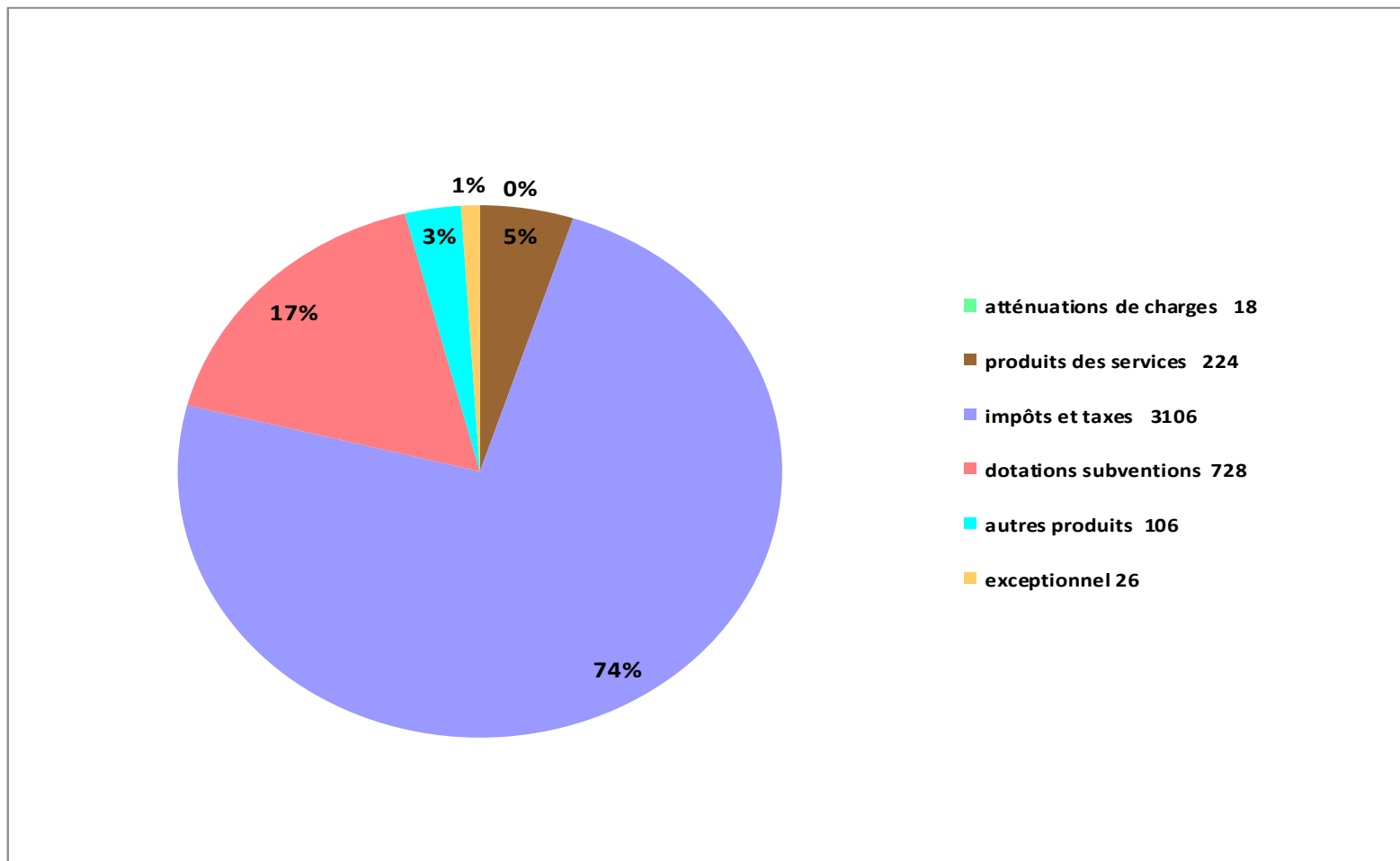


Les charges exceptionnelles correspondent à des titres annulés.

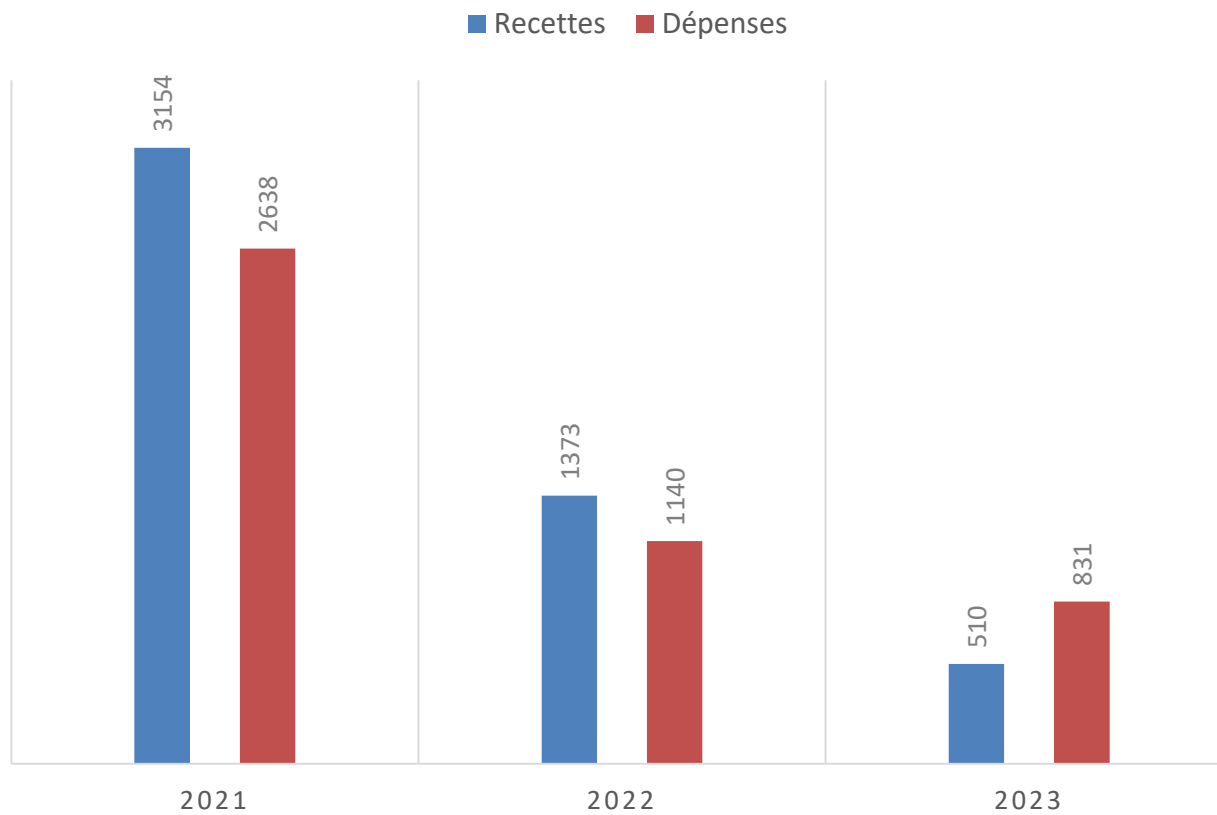
Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en K €)



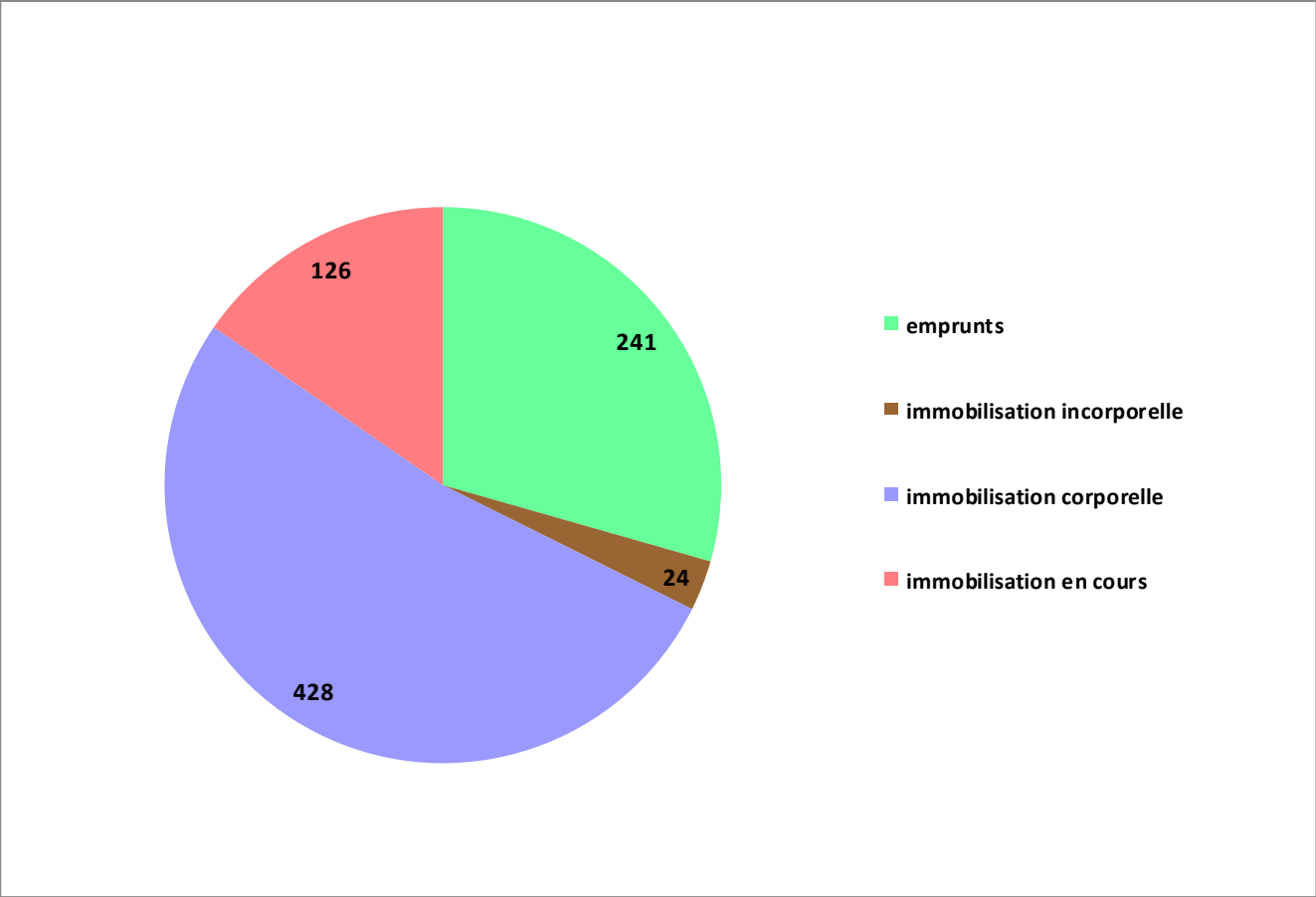
Répartition des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 (en K €)



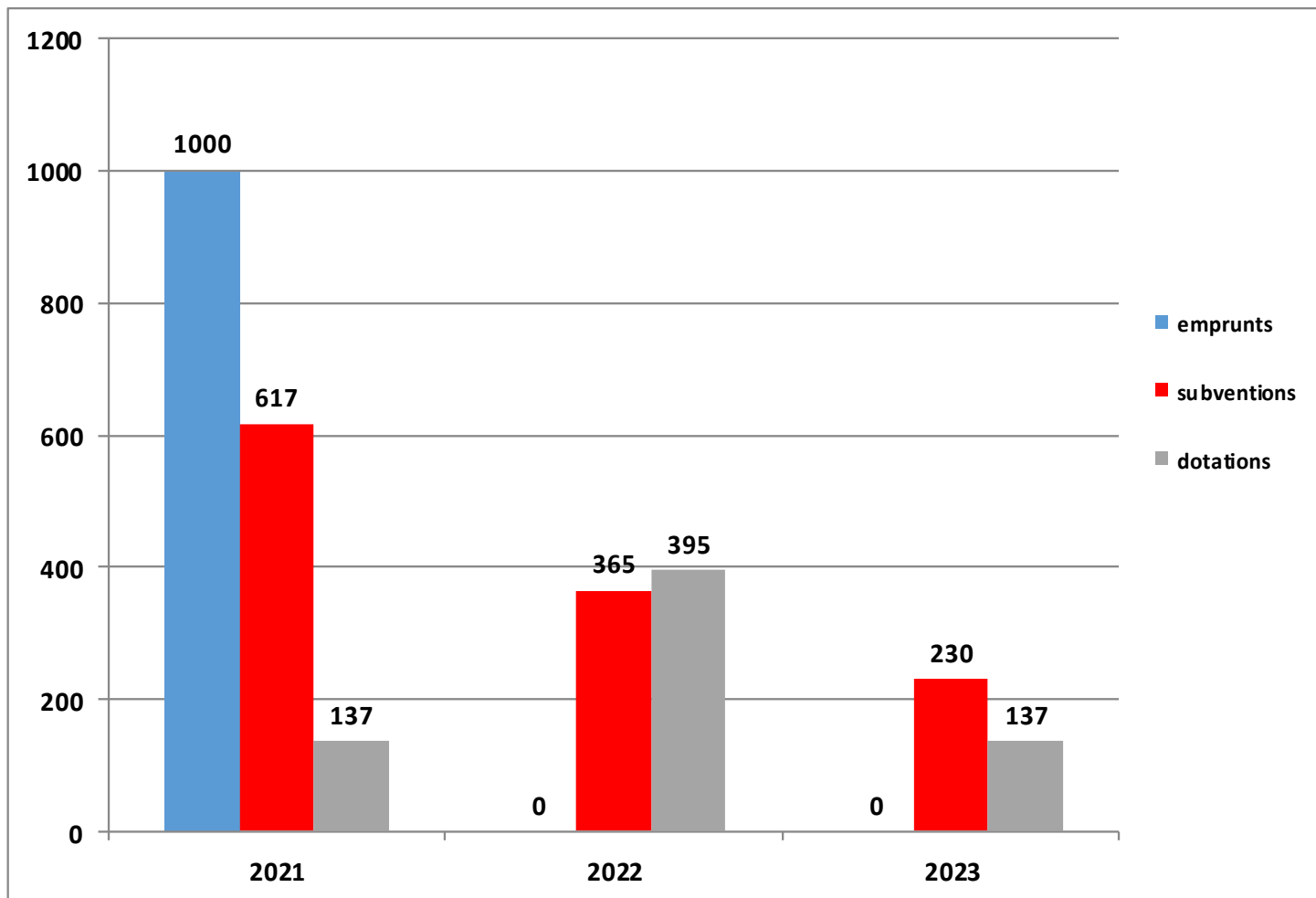
Évolution de la section d'investissement (opérations réelles en K €)



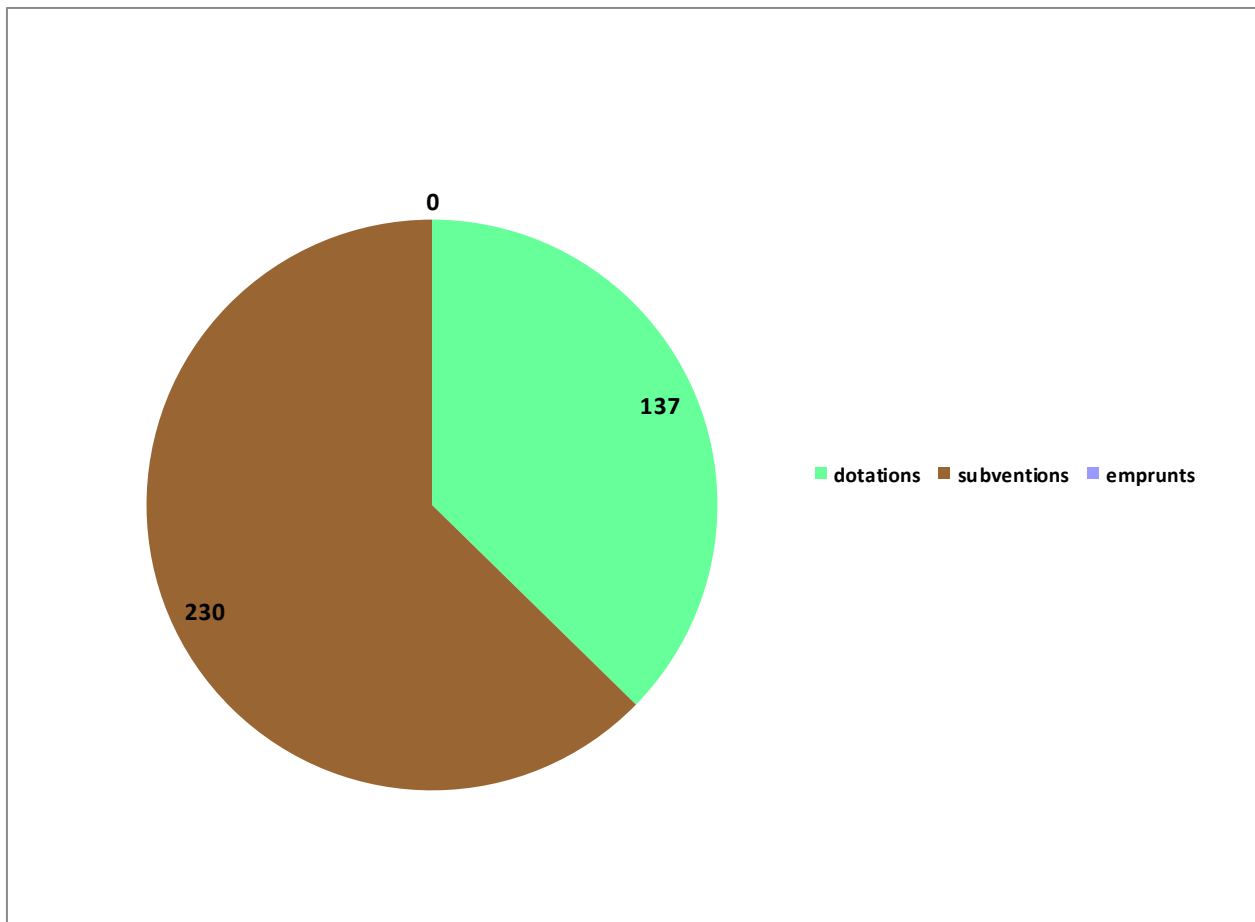
Répartition des dépenses réelles d'investissement de l'année 2023 (en K €)



Évolution des recettes réelles d'investissement (en K €)



Répartition des recettes réelles d'investissement de l'année 2023 (en K €)



2) La dette

La dette dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 2 513 613,57€ est composée des emprunts suivants :

- 7 prêts à taux fixes compris entre 0,83 % et 5,51 %,
- 2 prêts sans intérêt souscrits auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 prêt à taux variables dont :
 - 1 prêt indexé sur le livret A + 1 %,

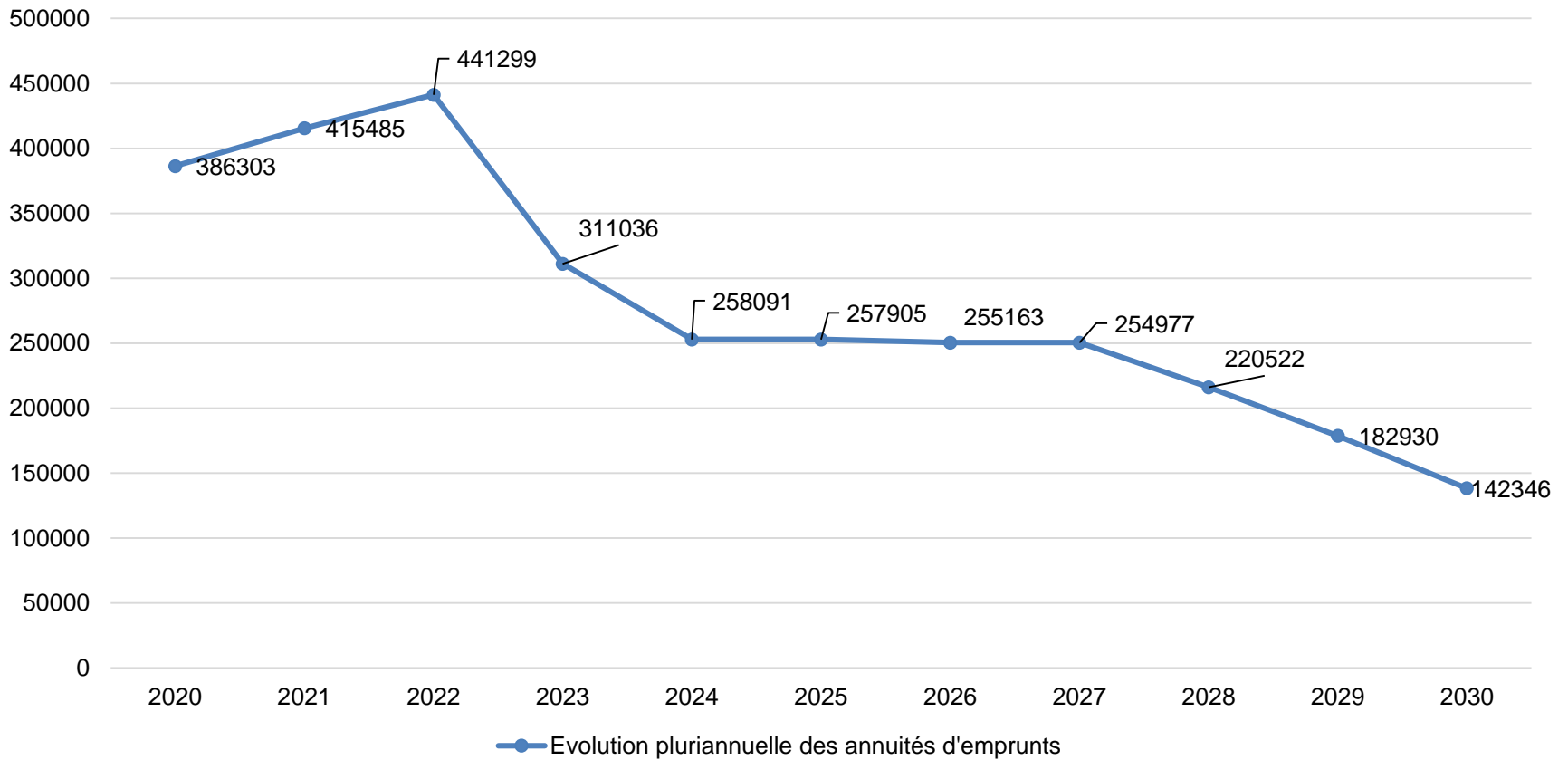
Malgré certains prêts qui ont un taux élevé, ces prêts ne sont pas renégociables compte tenu des pénalités prévues dans les contrats.

Remarque : Le remboursement du financement de la mairie ne figure pas dans la dette mais pèse sur la section de fonctionnement pour un montant annuel de 101 880,96€ imputé sur le compte 6132.

État de la dette au 1^{er} janvier 2024

Année	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Montant initial de l'emprunt	Capital restant du au 31/12/2024	Taux	Périodicité	Intérêts	Capital	Annuité	Échéance	Date dernière échéance
2014	Construction cantine	Caisse des Dépôts	35	900 000,00	721 279,28	variable - tx livret A+1	A	21 638,38	18 708,75	40 347,13	01/08	2049
				900 000,00	721 279,28			21 638,38	18 708,75	34 671,60		
2007	Travaux château MJC	Caisse d'épargne	20	450 000,00	121 940,88	4,85	A	5 914,13	28 354,88	34 269,01	25/01	2027
2008	Travaux divers	Caisse d'épargne	20	460 000,00	159 693,71	5.51	A	8 799,12	28 607,62	37 406,74	25/05	2028
				910 000,00	281 634,59			14 713,25	56 962,50	71 675,75		
2014	Construction cantine	Crédit agricole	20	300 000,00	192 578,42	3,88	A	7 472,01	14 368,56	21 840,57	15/5	2034
				300 000,00	192 578,42			7 472,01	14 368,56	21 840,57		
2006	Achat terrain	Caisse française de financement local	30	181 000,00	104 460,25	3,99	A	4 167,96	6 286,58	10 454,54	01/02	2036
2008	Emprunt renégocié	Caisse française de financement local	21	527 181,21	206 362,68	4,8	A	9 905,41	30 491,96	40 397,37	01/06	2029
2021	Emprunt rue saint Pierre	Caisse française de financement local	20	1 000 000,00	848 570,15	0,83	T	7 189,77	47 126,75	54 316,52	02/05/08/11	2041
2016	Travaux rue république	Caisse française de financement local	20	200 000,00	120 000,00	1,86	T	2 301,76	10 000,00	12 301,76	03/06/09/12	2036
				1 908 181,21	1 279 393,08			23 564,90	93 905,29	117 470,19		
2010	Travaux MJC	Caisse d'allocations familiales	15	38 333,00	5 111,11	0	A	0,00	2 555,53	2 555,53	2	2025
2017	Construction cantine	Caisse d'allocations familiales	15	63 032,00	33 617,09	0	A	0,00	4 202,13	4 202,13	1	2031
				101 365,00	38 728,20			0,00	6 757,66	6 757,66		
			TOTAL	4 119 546,21	2 513 613,57			67 388,54	190 702,76	258 091,30		

Évolution pluriannuelle des annuités d'emprunts



Fin d'une annuité de plus de 50 000 € entre 2023 et 2024

3) La fiscalité

Il est prévu de conserver des taux communaux en 2024 identiques à ceux votés par le conseil municipal en 2023, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 19,88 % (taux communal 2022) + 21,54 % (taux départemental 2020) = 41,42 % (nouveau taux de référence communal 2022),**
- Taxe foncière (non bâti) : 41,82 %,**
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 13,50 %.**

III - Les perspectives et grandes orientations de la commune pour l'année 2024

1) Les objectifs généraux

- Ne pas augmenter les taux relatifs à la fiscalité locale afin de ne pas alourdir la charge des ménages,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts de gestion engagés depuis plusieurs années,
- L'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents de la fonction publique ainsi que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- Adapter les charges du personnel aux besoins de la commune
- Assurer la qualité des services existants rendus à la population,
- Dégager des marges de manœuvre pour l'investissement permettant la poursuite de la remise à niveau de notre patrimoine et des voiries communales, d'un développement équilibré et responsable de son territoire,
- Recourir à l'emprunt de manière raisonnée,
- - Maintenir le rythme des travaux de bâtiment du programme Ad'AP et de remise aux normes,
- Poursuivre les investissements générateurs d'économies de fonctionnement.

2) L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement prendront en compte la revalorisation des bases imposables de 4% qui compensera partiellement l'évolution des dépenses.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les comptes relatifs à l'énergie prendront en compte les dépenses 2023, une sensible baisse est à prévoir.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement reprendront en grande partie les opérations d'investissement déjà présentées au conseil municipal qui ont fait l'objet de demandes de subventions actuellement à l'étude auprès du Conseil Départemental, de l'État (contrat de ruralité, DETR, DSIL), du Conseil Régional.

Le projet majeur de l'année 2024 sera la réhabilitation de la rue de la Cendrière (assainissement, enfouissement des réseaux et voirie).

3) La section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

• **Entretien des bâtiments**

Poursuite des actions visant à améliorer l'état des bâtiments et équipements communaux, à mettre aux normes les bâtiments et à accroître la sécurité :

- Programme annuel de peinture dans les bâtiments communaux,
 - Poursuite des travaux électriques suite aux vérifications périodiques obligatoires pour mise aux normes.
-
- ##### • **Actions dans le domaine de la voirie et des réseaux**
- Ville à 30km/h et étude de la continuité du Plan cyclable,
 - Entretien régulier de la voirie pour éviter les nids de poule,
 - Campagne de purge et rebouchage,
 - Programme annuel des marquages au sol (passages piétons, bandes jaunes, zones bleues etc.) et signalétiques horizontales et verticales.
-
- ##### • **Sécurité et mesures de police**
- Recrutement d'un ASVP,
 - Convention de partenariat renouvelée avec la gendarmerie,
 - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et achat de matériel correspondant aux besoins identifiés.

- **Actions dans le domaine des espaces verts**

- Application du zéro-phyto,
- Continuité de la mise en place de copeaux de bois dans les massifs et création d'espaces minéralisés,
- Continuité du programme annuel d'élagage des arbres,
- Adaptation du fleurissement de la ville et maintien du fleurissement bi-annuel (compte tenu des conditions climatiques),
- Entretien de la pelouse du terrain de football et désherbage du domaine public,
- Entretien des espaces verts de la commune et notamment des arbres du parc du Château,
- Plantation d'arbres fruitiers,
- Décoration du parc de la mairie par thématique (Noël, pâques, Halloween ...).

- **Communication**

- Impression de 4 bulletins municipaux (12 pages ou 8 pages), et de plaquettes d'informations
- Conception et impression d'affiches pour les panneaux d'entrée de ville,
- Hébergement du site internet chez OVH,
- Communication via l'application City All,
- Remplacement du panneau lumineux.

- **Jeunesse**

- Création d'un point d'accueil pour les adolescent en collaboration avec la Maison Pour Tous Les Clefs du Château
- Création d'un Conseil municipal des jeunes

- **Écoles**

- Crédit fournitures à 36 € par élève pour 2024 ,
- Crédit de 500 € par classe pour le budget bus (légère augmentation),
- Diminution du bus piscine de 150€ T.T.C. par vacation à 127€ T.T.C. par vacation,
- Application de la convention pour le financement du RASED à hauteur de 25% pour Verberie,
- Renouvellement d'un budget voyage scolaire (sorties des deux classes de CM2 en Normandie),

- **Crèche**

- Achat de petits matériels de jeux et de puériculture,
- Changement des stores de la véranda (reste à réaliser 2023),
- Changement de 6 lits bébé,
- Changement de la structure de jeu extérieure,
- Mise en place d'un générateur d'eau ozonée pour l'entretien des locaux.

- **Restauration scolaire**

- Contrat avec la société API effectif jusqu'en 2026,
- Etude sur un projet de cuisine centrale,
- Préparation de la convention 2025 avec la Maison pour Tous.

- **Bibliothèque**
 - Maintien des crédits 2023,
 - Participation au prix ficelle,
 - Achat d'ouvrages tout au long de l'année,
 - Création d'une ligne électrique pour 2 prises,
 - Remplacement de l'agent momentanément indisponible.

- **Fêtes et cérémonies**
 - Festival des forêts,
 - Repas des aîné(e)s et galette des rois,
 - Inauguration du tableau Claude Carlier,
 - Baptême du Stade de Football « Francis Pagnier »
 - Défilé du printemps
 - Inauguration de la piste cyclable,
 - Feu de la Saint Jean et Fête de la musique,
 - Feu d'artifice de la fête nationale,
 - Forum des associations,
 - Spectacle de Noël,
 - Soirée du Nouvel An.

- **Assurances**

Assurance Flotte Auto : 9 820,39 €,

Assurance Auto Collaborateur : 479,96 €,

Assurance Responsabilité Civile : 3 088,73€,

Assurance Dommage aux biens : 24 323,98 €.

Soit un total pour l'année 2024 de 37 713,06 € (28 453,79 € en 2023). Augmentation du contrat Dommage aux biens (plus de 5 000€), contrat Auto (plus de 3 000€) et Responsabilité Civile,

Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché public d'assurances, pour attribution le 1^{er} janvier 2025.

Assurance Statutaire : 53 349,74 € (47 077€ en 2023) ce montant est imputé sur le chapitre 012 charges du personnel (marché renouvelé en 2023 et attribué au 1^{er} janvier 2024).

➤ **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Une augmentation du point d'indice pour les traitements des agents des collectivités territoriales a eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Les crédits affectés à ce chapitre sont majorés afin de prendre en compte l'augmentation du point d'indice, les avancements d'échelons de l'année, la répercussion d'un avancement de grade sur l'année, la généralisation du RIFSSEP à tous les agents, le recrutement d'un ASVP et le remplacement de certains agents en maladie.

Remplacement d'un agent des services techniques suite à son départ en retraite et un Policier municipal suite à sa mutation.

Le montant du supplément familial augmente en raison du recrutement d'agents qui peuvent en bénéficier.

Légère augmentation des taux des cotisations patronales :

- Vieillesse (CNRACL et IRCANTEC) – compte 6453
- Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) – compte 6332
- Centre de Gestion et CNFPT – compte 6336

Nouvelle modalité de prise en charge des mutuelles à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les agents communaux suite à la délibération en date du 14 septembre 2023, comme suit :

La commune participera au risque prévoyance à hauteur de 10 € brut par mois et par agent.

Quant au risque santé, sa participation s'élèvera à 25 € pour un agent, ou, à 50 € pour un agent avec ayants droits.

Tableau des effectifs

Emplois permanents titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Directeur Général des Services	1	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	1
Rédacteur	2	1
Adjoint administratif	3	3
Technicien principal 2 nd classe	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	7
Adjoint technique	16	12
Educateur de jeunes enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	3	2
Adjoint d'animation	1	1
ATSEM principal 1ère classe	1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	3	1
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Brigadier-chef principal	1	1
Gardien-Brigadier	1	1
TOTAL	45	37

Agents non titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Agent de Maîtrise	1	1
Adjoint technique	2	1
Adjoint territorial du patrimoine	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1
Adjoint administratif	1	0
TOTAL	6	3

TOTAL GENERAL	51	40
----------------------	-----------	-----------

➤ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

• **Indemnités des élus (compte 6531)**

Augmentation du crédit global à prévoir pour 2024 suite à l'augmentation du point d'indice de janvier 2024.

• **Créances admises en non-valeur (compte 6541)**

Un crédit sera de nouveau prévu pour continuer à annuler les titres irrécouvrables sur exercices antérieurs.

• **Contributions aux organismes de regroupement (compte 65548)**

- Cotisation pour le SMIOCE, en attente du montant suite à la décision de dissolution,
- Changement des cotisations pour les mutuelles,
- Cotisation en diminution pour le CNAS en cotisant pour les actifs uniquement.

• **Subvention au CCAS (compte 657362)**

Crédit prévu identique à 2023, soit 10 000 €.

- **Subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574)**

L'étude des dossiers de subventions sera scindée en quatre parties en fonction des bénéficiaires :

- Associations locales,
- Coordination des MJC en Hauts de France,
- GIPE,
- Collège d'Aramont.

Imputation sur le compte 6574 des montants reversés aux associations de Verberie pour la poursuite de l'aide de 15 € accordée aux jeunes de moins de 18 ans.

La commission des finances examinera les dossiers de demande de subvention transmis par chaque association.

- **Charges financières (compte 66111 - intérêts réglés à l'échéance)**

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2023,

Le montant de l'annuité d'emprunt (intérêts et capital) est de 258 091,30€,

Le remboursement des intérêts de la dette en 2023 (67 388,54€).

Une annuité de 58 000€ est arrivée à échéance en 2023.

Un nouvel emprunt va être probablement sollicité en 2024 pour la réhabilitation de la rue de la cendrière.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ **Fiscalité locale**

Revalorisation de 4 % des valeurs locatives cadastrales pour 2024

Le projet de budget est élaboré avec les données fiscales transmises à ce jour.

➤ **Allocation compensatrice versée par l'ARC (compte 73211)**

Montant fixé par délibération et arrêté à 1 065 339 €.

➤ **Dotations de solidarité communautaire (compte 73212)**

La dotation versée par l'ARC pour 2023 est de 40 308 €.

➤ **Contributions et participations versées par l'ARC (compte 747451)**

Contribution annuelle versée aux communes pour la distribution des documents de l'ARC : 0,17 € / foyer (avec modulation en fonction du nombre de documents à distribuer).

Montant de la contribution perçue en 2023 : 6 098,75 €

➤ **Taxe sur l'électricité (compte 73141)**

Pour information, 104 988,76 € ont été encaissés en 2023.

➤ **Dotations de l'État (comptes 7411, 74121)**

Dotations forfaitaires 114 234 € en 2023 et 59 093 € de dotation de solidarité rurale en 2023.

➤ **Participation de la CAF pour la crèche (compte 7478)**

Une dotation de 199 225,66€ sera versée par la CAF.

➤ **Revenus des immeubles (compte 752) - Location de salles**

Les locations des salles de Verberie en 2023 ont permis une recette de 52 927,07€,

Revenu global des immeubles : 91 478,43€.

4) La section d'investissement

➤ Restes à réaliser

Dépenses :

· 288	ATELIER 223	MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR CHATEAU D'ARAMONT	2031	6 180,00 €	6 798,00 €	6 798,00 €	15/04/2023
· 858	ATELIER CLAIRON	RESTAURATION TABLEAU ABBE CARLIER	21611	5 705,00 €	6 846,00 €	4 161,00 €	21/11/2023
· 920	EXPRESS VITRERI	REPLACEMENT DES STORES DE LA VERANDA DE LA CRECHE	2315	9 451,51 €	11 341,83 €	11 341,83 €	04/12/2023
· 865	GIBAUD	ECLAIRAGE LED COULOIRS + VESTIAIRES HALLE DES SPORTS "LES ALOUETTES"	21534	3 398,40 €	4 078,08 €	4 078,08 €	21/11/2023
· 156	TRENOIS DECAMPS	ECHAFAUDAGE 101-2022-ST	2088	1 618,80 €	1 618,80 €	1 618,80 €	28/02/2023
		Total de la sélection		26 353,71 €	30 682,71 €	27 997,71 €	

Recettes :

· 52	ARCAGGLOMERATI	CESSIONS PUIITS RESEAUX AVALOIRS A L ARC ET BASSE AUTOMNE	13141	52 379,00 €	52 379,00 €	52 379,00 €	21/11/2023
· 56	CAF BEAUVAIS	SUBVENTION STORES CRECHES ET ACQUISITION DE LITS	1323	11 592,00 €	11 592,00 €	11 592,00 €	24/11/2023
· 13	CONSEIL DEPARTE	SUBVENTION LED ECOLES DAGOBERT HDS AIDE AUX COMMUNES	1323	24 200,00 €	24 200,00 €	24 200,00 €	14/03/2023
· 25	CONSEIL DEPARTE	SUBVENTION TOITURE EGLISE	1322	9 782,13 €	9 782,13 €	9 782,13 €	14/03/2023
· 30	CONSEIL DEPARTE	SUBVENTION MISE AUX NORMES HDS REVETEMENT MURAL	1323	8 360,00 €	8 360,00 €	8 360,00 €	14/03/2023
· 42	CONSEIL DEPARTE	REFECTION DU TOIT ET DU PIGNON DU CENTRE SOCIAL DELIB 83.2021	1323	15 430,00 €	15 430,00 €	2 150,00 €	03/07/2023
· 44	CONSEIL DEPARTE	RESTAURATION TABLEAU ABBE CLAUDE CARLIER CD60	1323	3 780,00 €	3 780,00 €	3 780,00 €	12/07/2023
· 45	CONSEIL DEPARTE	ECLAIRAGE LED STADE DE FOOT CD60	1323	9 420,00 €	9 420,00 €	9 420,00 €	12/07/2023
· 14	PREFECTURE DE L	SUBVENTION LED ECOLES DAGOBERT HDS DETR	1323	37 244,33 €	37 244,33 €	37 244,33 €	14/03/2023
· 29	PREFECTURE DE L	SUBVENTION MISE AUX NORMES HDS REVETEMENT MURAL	1321	12 870,06 €	12 870,06 €	12 870,06 €	14/03/2023
		Total de la sélection		185 057,52 €	185 057,52 €	171 777,52 €	

➤ Demandes de subventions en cours

	Montant de l'opération H.T	Subventions demandées																Montant total subventions (hors Fonds Vert)	Reste à charge commune (hors Fonds Vert)			
		CD60		CR HDF		DETR		DRAC		Ou Fonds Vert		Fonds concours ARC		FIPD		CAF			%	€		
		%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€					
Achat de lits bébé et remplacement des stores extérieurs du dortoir de la crèche	14 491,39 €															80%	11 592,00 €	11 592,00 €	20%	2 899,39 €		
Installation générateur eau ozonée et remplacement structure jeu extérieure de la crèche	12 823,20 €															80%	10 258,00 €	10 258,00 €	20%	2 565,20 €		
Remplacement sol sportif salle des Alouettes	120 499,63 €	26%	31 329,90 €	30%	36 149,89 €	24%	28 919,91 €											96 399,70 €	20%	24 099,93 €		
Travaux mise en conformité ERP Maison des Jeunes	5 177,39 €	36%	1 863,86 €			40%	2 070,96 €											3 934,82 €	24%	1 242,57 €		
Travaux accessibilité Château d'Aramont	53 020,00 €	36%	19 087,20 €			40%	21 208,00 €											40 295,20 €	24%	12 724,80 €		
Enfouissement réseaux rue de la Cendrière	315 505,06 €	27%	85 545,47 €								32%	100 000,00 €						185 545,47 €	41%	129 959,59 €		
Réfection voirie rue de la Cendrière	376 233,00 €	31%	116 632,23 €			40%	150 493,20 €											267 125,43 €	29%	109 107,57 €		
Achat de 5 VPI pour les écoles	13 326,65 €					30%	3 998,00 €											3 998,00 €	70%	9 328,66 €		
Isolation préau de l'école primaire des Remparts	27 220,50 €	36%	9 799,38 €			44%	11 977,02 €		80%	21 776,40 €								43 552,80 €	20%	5 444,10 €		
Installation d'un WC adapté PMR école primaire des Remparts	10 075,00 €	26%	2 619,50 €			45%	4 533,75 €											7 153,25 €	29%	2 921,75 €		
Mise aux normes système électrique église Saint Pierre	34 577,00 €	26%	8 990,02 €			45%	15 559,65 €											24 549,67 €	29%	10 027,33 €		
Installation de caméras de vidéosurveillance intérieures mairie et police municipale	1 746,18 €	26%	454,01 €										54%	942,94 €				1 396,94 €	20%	349,24 €		
TOTAL	957 380,41 €		276 321,57 €		36 149,89 €		238 760,48 €		- €		- €		100 000,00 €				942,94 €	21 850,00 €		551 231,94 €		286 463,11 €

Projets d'investissement 2024

- Réhabilitation de la rue de la Cendrière,
- Clôture rue des Moulins,
- Générateur d'eau ozonée à la crèche,
- Structure extérieur à la crèche,
- Mise aux normes du réseau électrique de l'église,
- Rampe PMR du Château,
- Étude 1er étage du Château,
- Mise en ERP du point d'accueil des jeunes à la Halle des sports,
- Panneau lumineux,
- Toilette PMR à l'école primaire des remparts,
- Issue de secours à l'école primaire des remparts ,
- Changement des radiateurs algeco maternelle,
- Caméras intérieures Police Municipale et accueil de la mairie,
- Alarme intrusion à la Police Municipale.

Projets étendus sur 2025 si obtention des subventions

- Achat de 5 Vidéo Projecteur Interactif,
- Isolation du préau de l'école primaire des remparts,
- Remplacement du sol sportif dans la salle des Alouettes.

IV - La commune au sein de l'ARC

➤ **Mutualisation**

- Mutualisation des copieurs et de la téléphonie (mobile et fixe) dans la continuité de ce qui a commencé à se mettre en place avec la Direction des Services Informatiques,
- Mutualisation dans le domaine évènementiel.

➤ **Groupement de commande**

- Attribution d'un marché pour les fournitures administratives

➤ **Transports**

- Transport ARC Express,
- Création d'une piste cyclable (quartier gare – collège).

➤ **Assainissement**

- Réfection du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue de la Cendrière.

GLOSSAIRE

Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmée	FNGIR	Fonds national de garantie individuelle. des ressources
CAF	Capacité d'autofinancement	FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises	GIPE	Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
CMS	Constant Maturity Swap	IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
CSG	Contribution Sociale Généralisée	LF	Loi de Finances
DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	LFI	Loi de Finances Initiale
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement	LPFP	Loi de Programmation des Finances Publiques
DOB	Débat d'orientation budgétaire	LFR	Loi de finances Rectificative
DPV	Dotations politiques de la ville	PIB	Produit Intérieur Brut
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local	PPCR	Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	SAGEBA	Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
FB	Foncier bâti	TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA	TH	Taxe d'habitation
FNB	Foncier non bâti	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée